



**24ème Réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
22-24 juin 2009**

Décisions, recommandations et conclusions (PROJET)

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects est orientée par les principes directeurs ci-après et qu'elle est donc :

- Conforme aux priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ;
- Instigatrice de ripostes globales au sida, qui intègrent la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la vingt-troisième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 23ème réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Résultat(s) du segment thématique

3. *Prend note* des résultats du segment thématique « *Les populations en mouvement – déplacements sous la contrainte et populations migrantes* » tels qu'ils figurent dans les rapports des rapporteurs à la séance plénière du Conseil et demande à l'ONUSIDA d'intégrer ces résultats dans ses activités à venir et de présenter un rapport sur les progrès accomplis au cours d'une réunion future du Conseil de Coordination du Programme, dans le cadre du rapport général portant sur ses activités ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

4. *[à compléter]*

Point 1.5 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants

5. [à compléter]

Point 1.6 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG

- 6.1 *Demande* à l'ONUSIDA de faire en sorte que les objectifs et indicateurs relatifs à l'accès universel soient plus précis et mieux adaptés, à l'appui particulièrement de la collecte des données concernant les populations clés affectées et de l'élaboration de meilleurs indicateurs concernant les environnements juridiques habilitants et les restrictions d'entrée, de séjour et de résidence fondées sur la sérologie VIH, ainsi que la criminalisation de certains comportements, au-delà des questions actuelles de l'Indice composite des politiques nationales. Nous encourageons l'ONUSIDA à assurer une participation réelle et régulière de la société civile aux travaux entrepris pour réviser et vérifier les objectifs et indicateurs relatifs à l'accès universel;
- 6.2 *Demande* à l'ONUSIDA de faire de la 'non-discrimination' le quatrième pilier de l'accès universel, avec une mise en œuvre programmatique comparable à la prévention et au traitement ainsi qu'aux soins et au soutien, afin de concrétiser les engagements pris par les gouvernements dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (2001) et la Déclaration politique sur le VIH/sida (2006); et d'intensifier les efforts déployés pour surmonter les obstacles politiques et autres qui entravent la mise en place de ripostes efficaces susceptibles de répondre aux besoins des populations clés affectées et d'accroître leur participation directe aux programmes mondiaux et nationaux ;
- 6.3 *Demande* à l'ONUSIDA de s'assurer que le personnel aux niveaux mondial, régional et national facilite l'incorporation des populations en mouvement dans les stratégies régionales et nationales de lutte contre le sida en vue d'atteindre l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien, en prêtant tout particulièrement attention aux restrictions d'entrée, de séjour et de résidence liées au VIH, afin d'assurer que les personnes vivant avec le VIH ne sont ni exclues, ni détenues ou déportées en raison de leur sérologie VIH ;
- 6.4 *Demande* à l'ONUSIDA d'aider les gouvernements à harmoniser toutes les lois et politiques relatives au dépistage du VIH afin de garantir leur conformité avec les normes adoptées à l'échelle internationale, qui comprennent : le consentement éclairé, la confidentialité, le conseil pré- et post-test ; ainsi que l'orientation vers des services appropriés de traitement, de prise en charge et de soutien ;

Point 2 de l'ordre du jour : Budget-plan de travail intégré 2010-2011 et rapports 2008-2009

[2010-2011 BPTI (9.3)]

- 7.1 *Avalise* l'ordre du jour de l'action et les domaines prioritaires du Budget-plan de travail intégré 2010-2011 afin d'accélérer les progrès en direction de l'accès universel ;

7.2 *Approuve* le Budget-plan de travail intégré 2010-2011 et la proposition suivante de répartition des ressources : US\$ 161 millions à partager entre les 10 Coparrainants, US\$ 182,4 millions pour le Secrétariat de l'ONUSIDA, US\$ 136,4 millions pour les activités interinstitutions et US\$ 5 millions pour le fonds d'urgence ;

7.3 *Prend note* des ressources budgétaires planifiées supplémentaires et mondiales/régionales des Coparrainants ;

[2010-2011 Cadre de suivi des résultats (9.4)]

7.4 *Approuve* le Cadre d'évaluation et de suivi des résultats de l'ONUSIDA 2010-2011 ;

[2008 Rapport de suivi des résultats (9.5)]

7.5 *Prend note* du Rapport de suivi des résultats de l'ONUSIDA pour 2008.

[2008 Rapport financier (9.6)]

7.6 *Prend note* du rapport financier intermédiaire non audité et des états financiers associés de l'année close le 31 décembre 2008 ;

[Rapport financier intermédiaire pour l'exercice biennal 2008-2009 (9.7)]

7.7 *Prend note* des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2008-2009 et la mise à jour financière pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 mars 2009 ;

7.8 *Encourage* les gouvernements donateurs et les autres donateurs à verser leur contribution au Budget-plan de travail intégré 2008-2009 dès que possible ;

[Rapport du sous-comité ad intérim sur la préparation du BPTI (9.8)]

7.9 *Prend note* de la recommandation du sous-comité d'approuver le Budget-plan de travail intégré 2010-2011 et le Cadre de suivi des résultats lors de la 24^{ème} réunion du Conseil – suite à l'intégration d'un certain nombre de modifications et d'améliorations dans les documents ;

7.10 *Accepte* que le Cadre de suivi des résultats 2010-2011 soit utilisé par tous les groupes constitutifs – Etats Membres, donateurs et autres groupes constitutifs – pour répondre à leurs besoins en matière de compte-rendu ;

7.11 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de réaliser un examen, avant la période de planification des activités pour 2012-2015 de la manière dont le Budget-Plan de travail intégré et le Cadre de suivi des résultats ont été mis en œuvre et dont la responsabilisation a été renforcée ;

7.12 *Prend note* de la conclusion du sous-comité selon laquelle la mise en place d'un sous-comité permanent sur les questions budgétaires pourrait aider à renforcer la préparation du budget et le suivi des réalisations, mais aussi du fait qu'il est prévu qu'une décision concernant cette question soit prise par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 25^{ème} réunion, en tenant compte des observations et des recommandations de la Deuxième Evaluation indépendante ;

[Rapport du représentant des ONG :]

- 7.13 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de préparer un rapport pour la 25^{ème} réunion du Conseil sur les effets que la crise financière pourrait avoir sur les capacités des pays à réaliser leurs objectifs relatifs à l'accès universel et d'y inclure des recommandations et des stratégies d'atténuation ;

Point 3 de l'ordre du jour : Prévention du VIH parmi les consommateurs de drogues injectables

- 8.1 *Demande* aux Coparrainants et au Secrétariat de l'ONUSIDA, et en particulier à l'ONUDC, de collaborer avec les gouvernements nationaux pour corriger la couverture inégale et relativement faible des services dédiés aux consommateurs de drogues injectables et élaborer des modèles complets pour la fourniture de services appropriés à l'intention des consommateurs de drogues injectables, conformément au document ONUSIDA/ONUDC/OMS intitulé « Guide technique pour aider les pays à fixer des objectifs en vue de l'accès universel des consommateurs de drogues injectables à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH » (*“Technical Guide for countries to set targets for Universal Access to HIV prevention, treatment and care for injecting drug users”* – en anglais seulement) ;
- 8.2 *Demande* à l'ONUSIDA et à ses partenaires de collaborer avec les bailleurs de fonds multilatéraux et les gouvernements nationaux, afin de faciliter une mobilisation accrue des ressources sur cette question, compatible avec le niveau des besoins identifiés, *reconnaissant* que les ressources devront être accrues pour la fourniture des services et le développement des capacités, afin de permettre aux communautés d'apporter aux consommateurs de drogues vivant avec le VIH des services de prévention, de soins et de soutien à plus grande échelle, tout en s'attaquant en parallèle aux problèmes posés par la stigmatisation et la discrimination ;
- 8.3 *Demande* à l'ONUSIDA d'intensifier son appui et sa collaboration à la société civile, y compris aux associations mondiales, régionales et nationales de réduction des risques et associations de personnes qui consomment des drogues, en vue de promouvoir des approches fondées sur des données avérées et n'entraînant ni stigmatisation ni discrimination pour combattre les épidémies de VIH et d'hépatite C aux niveaux national, régional et mondial;
- 8.4 *Appelle* les Etats Membres à poursuivre l'harmonisation des lois entourant le VIH et la consommation de drogues, dans une perspective de santé publique comme de droits de l'homme ;
- 8.5 *Demande* aux Coparrainants et au Secrétariat de l'ONUSIDA, et en particulier à l'ONUDC, d'aider les autorités nationales à aligner leurs politiques, à clarifier les rôles et responsabilités des diverses entités nationales – y compris le contrôle des drogues, le système pénitentiaire, la santé publique et la société civile – et à appuyer un accroissement des capacités et des ressources en vue de fournir un ensemble complet de services aux consommateurs de drogues injectables ;

- 8.6 *Appelle* les Etats Membres et les organisations de la société civile à formuler et appliquer, au-delà des interventions particulières ciblant les consommateurs de drogues injectables, des directives et des modèles de programmes destinés à satisfaire les besoins d'autres sous-groupes de consommateurs de drogues, dont les femmes qui consomment des drogues, les consommateurs de drogues qui échangent des faveurs sexuelles pour de l'argent ou de la drogue, les consommateurs de drogues qui se retrouvent en prison, les consommateurs de drogues mineurs ou jeunes, les consommateurs de drogues migrants, les consommateurs de drogues parmi les réfugiés et les autres populations déplacées, les utilisateurs de stimulants et les polytoxicomanes et les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes consommateurs de drogues ;
- 8.7 *Demande* aux Etats Membres, aux organisations de la société civile et à l'ONUSIDA d'accorder davantage d'attention à certains groupes de consommateurs de drogues non-injectables, en particulier ceux qui font usage de crack et de stimulants de type amphétamine et au lien avec un risque accru de contracter le VIH par des pratiques sexuelles à haut risque, ainsi qu'aux ripostes aux épidémies émergentes de consommation de drogues injectables dans de nombreux pays africains ;
- 8.8 *Reconnaissant* que les données existantes sur le VIH et la consommation de drogues sont loin d'être suffisantes, en qualité comme en quantité, *demande* à l'ONUSIDA d'appuyer une augmentation des investissements dans la collecte des données nécessaires pour contribuer à l'élaboration d'initiatives de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH, à l'allocation des ressources et à la fourniture de services complets, y compris un système d'évaluation régulière et rapide du risque potentiel de nouvelles épidémies, là où des données anecdotiques indiquent un problème émergent, et *demande* aux Etats Membres de faire en sorte que des estimations précises de la taille des populations de CDI soient effectuées, tout en tenant compte de la nature fluctuante de la consommation de drogues par injection.

[Rapport du représentant des ONG :]

- 8.9 *Encourage* les gouvernements à réaffirmer et intensifier leur engagement en faveur des mesures de réduction des risques liés au VIH – notamment l'échange des aiguilles et seringues et les traitements de substitution aux opiacés – qui sont essentielles pour l'accès universel des personnes qui consomment des drogues à des programmes complets de prévention, de soins, de traitement et de soutien en matière de VIH ;
- 8.10 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA et à l'OMS d'appuyer les pays dans la mise en œuvre et l'amélioration, dans tous les pays, de la surveillance de l'hépatite B et C, y compris la coinfection avec le VIH, et d'élaborer les directives nécessaires pour que les Etats Membres formulent des politiques, stratégies et autres instruments de prévention et de contrôle de la coinfection par l'hépatite chez les personnes vivant avec le VIH ;

Point 4 de l'ordre du jour : Coopération avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme : mécanismes de soutien pour les Etats africains

9. *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de :
- i. *Etablir* un poste de point focal indépendant pour la communication au niveau P3 ;
 - ii. *Fournir* un appui et un financement pour quatre réunions de consultation régionales (deux par an) ;
 - iii. *Financer* la participation de 52 délégués à quatre réunions de consultation régionales (deux par an) ;
 - iv. *Fournir* un financement pour cinq délégués supplémentaires de la région de l'Afrique au Conseil de Coordination du Programme ;
 - v. *Mettre en œuvre* un mécanisme efficient et efficace pour traduire de l'anglais vers le français toute la documentation relative à la gouvernance ;

Point 5 de l'ordre du jour : Participation de l'ONUSIDA aux projets pilotes « Une seule ONU » dans les pays

- 10.1 *Demande* aux chefs de secrétariat des organismes coparrainants de réaffirmer leur engagement en faveur de la réforme des Nations Unies et de déployer tous les efforts nécessaires pour mettre en place les actions permettant d'atteindre ces objectifs ;
- 10.2 *Demande* au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA de renforcer leur capacité individuelle et collective en vue de participer et de contribuer efficacement à l'approche 'Unis dans l'action (UDA)' et de faire en sorte d'appliquer des processus stricts de définition des priorités donnant au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida une orientation stratégique plus nette et plus forte ;
- 10.3 *Demande* à l'ONUSIDA de faire en sorte que les ressources du Budget-plan de travail intégré soutiennent l'élément sida du Programme unique dans les pays pilotes UDA ;
- 10.4 *Demande* à l'ONUSIDA d'appliquer les leçons tirées des projets UDA dans tous les pays où il est représenté ;
- 10.5 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de poursuivre son évaluation de la performance des Equipes conjointes sur le sida dans tous les pays et d'examiner les résultats et l'impact de la participation de l'ONUSIDA à l'initiative UDA en vue de l'appliquer dans tous les pays où il est représenté ;
- 10.6 *Demande* à l'ONUSIDA de déterminer les coûts de transaction relatifs à l'élément sida de l'initiative UDA dans les pays pilotes ;
- 10.7 *Invite* les donateurs et partenaires à respecter leurs engagements en faveur des 'Trois Principes' et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;

Point 6 de l'ordre du jour : Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA

11. *Prend note* du rapport d'avancement du Président du Comité de surveillance de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA ;

Point 7 de l'ordre du jour : Aspects sexospécifiques des ripostes au sida

- 12.1 Accueille avec satisfaction la publication du « *Cadre d'action de l'ONUSIDA pour l'accès universel des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et des personnes transsexuelles* », et les actions de suivi déjà entreprises, et engage l'ONUSIDA et les autres partenaires à soutenir d'autres activités, notamment dans le domaine de la décriminalisation, dans le cadre des priorités adoptées dans le Budget-plan de travail intégré, ainsi que dans d'autres domaines politiques et pratiques au sein et au-delà du secteur de la santé ;
- 12.2 *Prend note* de l'actualisation des progrès accomplis par l'ONUSIDA pour aider les pays à accélérer leur action en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte du sida, dont la création d'une stratégie interinstitutions (Cadre d'action de l'ONUSIDA) pour aborder la question du VIH chez les femmes et les filles, conforme à la stratégie entreprise avec les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles et transsexuelles ;
- 12.3 *Reconnaissant* la nécessité de mettre en œuvre de toute urgence le Cadre d'action de l'ONUSIDA en tant qu'instrument permettant d'accélérer l'action de l'ONU en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le domaine du sida, ainsi que la nécessité de réunir le soutien indispensable pour le document du Conseil de Coordination du Programme, *demande* à l'ONUSIDA de commencer à rendre ce document opérationnel d'ici à octobre 2009, en y intégrant les observations des deux dialogues techniques organisés respectivement les 20 et 29 mai, ainsi que celles du Groupe de référence de l'ONUSIDA sur les droits de l'homme et du Groupe d'experts interinstitutions sur les femmes et les filles. Cette opérationnalisation sera entreprise sous réserve des résultats de la Deuxième évaluation indépendante dans ce qu'ils se rapportent aux dimensions sexospécifiques de la riposte de l'ONU à l'épidémie de sida ;
- 12.4 *Demande en outre* à l'ONUSIDA de fournir un rapport d'activités complet au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 27^{ème} réunion sur les activités de l'ONUSIDA en rapport avec les dimensions sexospécifiques de la riposte au sida, y compris un examen du Cadre d'action ;
- 12.5 *Rappelant* la décision 12.1 du Conseil de Coordination du Programme à sa 20^{ème} réunion qui *invite* les gouvernements, les donateurs et l'ONUSIDA à accroître de manière significative leurs efforts visant à s'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes, aux actes de violence liés au sexe y compris les sévices physiques et sexuels à l'encontre des femmes, des filles et des garçons, et aux pratiques et normes sociales et culturelles néfastes, qui sont des facteurs majeurs de propagation de l'épidémie de VIH, notamment grâce à un financement accru et mieux coordonné des programmes nationaux et des partenaires de la société civile ;
- 12.6 *Demande également* à l'ONUSIDA et à ses autres partenaires de soutenir des actions juridiques et politiques susceptibles de promouvoir l'égalité des sexes et de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH, y compris les actions permettant de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes, de prévenir les mariages d'enfants, de donner aux femmes des droits égaux à la propriété et à l'héritage et de décriminaliser et/ou de réglementer le commerce du sexe ;

Point 8 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA

13. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA ;

Point 9 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme

- 14.1 *Approuve* les thèmes choisis pour les 26^{ème} et 27^{ème} réunions du Conseil de Coordination du Programme, qui seront respectivement « *Relier dans la pratique les services de santé sexuelle et reproductive (SSR) avec les interventions en matière de VIH/sida* » et « *Sécurité alimentaire et nutritionnelle et VIH: comment faire en sorte que la sécurité alimentaire et nutritionnelle fasse partie intégrante des programmes VIH* » ;
- 14.2 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de lancer le processus de détermination des thèmes pour les 28^{ème} et 29^{ème} réunions du Conseil de Coordination du Programme ;
- 14.3 *Convient* des dates des prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme comme suit :
- 26^{ème} réunion – 22-24 juin 2010
 - 27^{ème} réunion – 7-9 décembre 2010
 - 28^{ème} réunion – 21-23 juin 2011
 - 29^{ème} réunion – 6-8 décembre 2011;

Point 10 de l'ordre du jour : Autres questions

15. *[à compléter si nécessaire]*

[Fin du document]